TABLE RONDE NATIONALE SUR LE DROIT ADMINISTRATIF

Maîtres chez nous : Souveraineté juridictionnelle c. contrôle judiciaire



Institut canadien d'administration de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

Pour les juges • Membres des tribunaux • Praticiens • Professeurs • Étudiants

Le samedi 25 mai 2019 • Hôtel Omni Mont-Royal, Montréal

Aperçu

David Ogilvy, l'un des pères de la publicité moderne, a dit : « Entourez-vous de gens plus compétents que vous, et laissez-les faire ». Il en va de même en matière de droit administratif. Les gouvernements et la magistrature reconnaissent que les tribunaux experts et spécialisés sont nécessaires en vue d'adapter la justice et de la rendre plus accessible. Il existe cependant des balises, qui sécurisent les parties qui estiment que les tribunaux vont trop loin de même que les spécialistes des normes de contrôle. Sur quels principes devrions-nous nous appuyer afin d'établir ces balises et quels mécanismes juridiques devrions-nous utiliser pour les faire respecter? Devrions-nous avoir la même approche pour toutes les décisions administratives, ou existe-t-il des motifs défendables permettant d'appliquer des normes et des régimes de surveillance différents dans des contextes différents?

Sujets abordés

- Révision judiciaire et contrôle judiciaire
- Les liens entre indépendance et déférence
- Comment aborder la guestion de la conduite des arbitres
- Premières Nations : Célébrer le succès de l'autonomie gouvernementale

Coprésidents

M^e Michael Gottheil

Chef de la Commission et des tribunaux, Commission des droits de la personne de l'Alberta

M^e Athanasios Hadjis

Avocat-conseil principal
Service canadien d'appui aux
tribunaux administratifs

L'honorable juge James O'Reilly

Cour fédérale Premier vice-président de l'ICAJ





MAÎTRES CHEZ NOUS : SOUVERAINETÉ JURIDICTIONNELLE C. CONTRÔLE JUDICIAIRE

PROGRAMME | LE SAMEDI 25 MAI 2019 / SALON ÉTÉ (2^e étage)

8 h - 8 h 30

ACCUEIL ET PETIT DÉJEUNER CONTINENTAL

8 h 30 - 8 h 45

OUVERTURE, RECONNAISSANCE À LA TERRE ET MOT DE BIENVENUE

Coprésidents

- M. Tiohatehkwen Patton, Kahnawake
- M^e Michael Gottheil, chef de la Commission et des tribunaux, Commission des droits de la personne de l'Alberta
- M^e Athanasios Hadjis, avocat-conseil principal, Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
- L'honorable juge ames O'Reilly, Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ

8 h 45 - 10 h 15

« DANSER TOUT SEUL » : ANALYSE CRITIQUE DU CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE

Depuis une dizaine d'années, le processus disciplinaire et d'examen des plaintes du Conseil canadien de la magistrature (CCM) fait l'objet d'un intérêt public croissant. Tant la teneur des plaintes que les procédures adoptées pour les traiter ont provoqué critiques et commentaires vigoureux. Au cœur de la controverse, le CCM affirme qu'il est à l'abri du contrôle judiciaire. À ce jour, deux juges de la Cour fédérale ont rejeté cette assertion. Quel est le fondement de la position contre-intuitive du CCM? Est -il allé trop loin en prétendant être l'égal d'une cour supérieure d'un point de vue constitutionnel (sa « déclaration constitutionnelle d'indépendance »)? Que nous révèlent ses arguments sur les garanties d'indépendance de la magistrature, très différentes de celles des tribunaux administratifs? Nous avançons l'idée qu'un ensemble de préoccupations soulevées au CCM quant au processus disciplinaire, soit le sous-développement des mécanismes de reconnaissance des droits des plaignants, l'incertitude quant au caractère inquisitoire ou accusatoire du CCM et le manque relatif de participation du public dans ses processus décisionnels, pourraient justement être un symptôme de ses revendications d'indépendance et d'immunité. Qu'est-ce que tout cela nous apprend sur l'engagement du CCM dans la voie de la «culture de la justification»?

Modérateur Conférenciers

- L'honorable juge James O'Reilly, Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ
- Le professeur Richard Devlin, Schulich School of Law, Université Dalhousie
- La professeure Sheila Wildeman, Schulich School of Law, Université Dalhousie

10 h 15 - 10 h 30

PAUSE / FOYER DU SALON ÉTÉ

10 h 30 - Midi

DES ARBITRES HONNÊTES, RESPONSABLES ET QUI FONT PREUVE D'ÉTHIQUE

Il n'est habituellement pas compliqué de traiter les décisions médiocres, inadéquates ou erronées rendues par un arbitre de grief — il suffit de demander un contrôle judiciaire. Mais que peut-on faire quand un arbitre agit de façon malhonnête ou contraire à l'éthique, qu'il a un rendement médiocre ou qu'il « n'en fait qu'à sa tête»? Qui peut remédier à la situation, et comment? Peut-on résoudre le problème sans compromettre son indépendance? Notre estimé groupe d'experts se penchera sur ces questions.

Modérateur Conférenciers

- L'honorable juge Yves-Marie Morissette, Cour d'appel du Québec
- M^e Patrick de Niverville, président, Conseil de discipline, Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ)
- Me Morton Minc, président, Conseil de la justice administrative, Québec
- Me Normand Sabourin, directeur exécutif et avocat général principal, Conseil canadien de la magistrature

Midi – 13 h DÎNER / SALON AUTOMNE

13 h – 14 h 30 L'INDÉPENDANCE ET LA RESPONSABILITÉ

Ce panel abordera les questions relatives aux principes d'indépendance et de responsabilité dans un contexte de gouvernance autochtone. Les principes du droit administratif devraient-ils s'appliquer différemment dans ce contexte ? Y a-t-il des pratiques ou des principes liés au droit autochtone qui indiquent comment appliquer les notions d'indépendance et de responsabilité à la gouvernance autochtone ? Si des frictions surgissent entre les compétences de la gouvernance autochtone et des tribunaux canadiens, comment faut-il s'y prendre pour les réduire dans le contexte de la réconciliation ?

Modérateur Conférenciers

- L'honorable juge Lorne Sossin, Cour supérieure de justice de l'Ontario
- L'honorable juge Sébastien Grammond, Cour fédérale
- Me Aaron Mills, professeur adjoint, Faculté de droit, Université McGill

14 h 30 - 14 h 45

PAUSE / FOYER DU SALON ÉTÉ

14 h 45 – 16 h CÉLÉBRER LE SUCCÈS DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET DE LA GOUVERNANCE AUTOCHTONES

Malgré les défis à relever, il y a d'importants succès à souligner et à étudier en matière d'autonomie gouvernementale et de gouvernance autochtones. Ce panel mettra en vedette des conférenciers qui nous feront part de leurs expériences et de leurs réussites, des difficultés qu'ils ont rencontrées et des leçons qu'ils ont tirées, afin de faire progresser l'autonomie gouvernementale et la gouvernance autochtones au Canada et de bâtir des ponts entre les communautés autochtones et non autochtones.

Modératrice Conférencières

- Me Lauren J. Wihak, associée, McDougall Gauley LLP
- Me Karen Drake, professeure adjointe et directrice, Sensibilisation des Autochtones, Osgoode Hall Law School, Unversité York
- L'honorable Shannon Hall, Tribunal Mohawk d'Akwesasne
- Me Cheryl Jacobs, administratrice, Tribunal Mohawk d'Akwesasne
- M^e Marisha Roman, enquêteuse et formatrice en milieu de travail, Rubin Thomlinson LLP

16 h - 16 h 30 CONCLUSION

Conférenciers

- La professeure Martine Valois, Faculté de droit, Université de Montréal
- M^e Simon Turmel, régisseur, Régie de l'énergie du Québec

16 h 30 - 16 h 45 MOT DE LA FIN

Coprésidents

- M^e Michael Gottheil, chef de la Commission et des tribunaux, Commission des droits de la personne de l'Alberta
- Me Athanasios Hadjis, avocat-conseil principal, Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
- L'honorable juge James O'Reilly, Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ

17 h – 19 h COCKTAIL (BAR PAYANT) / FOYER DU SALON ÉTÉ

APERÇU DES PROGRAMMES À VENIR

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE: https://ciaj-icaj.ca/fr/activites/programmes-a-venir/

MAI 2019

Séminaire de rédaction des décisions — Offert conjointement avec le CTAC

Programme reconnu pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire 29-30 mai • Montréal

JUIN 2019

Séminaire de rédaction des jugements

Participation approuvée selon l'article 41(1) de la Loi sur les juges 25-28 juin • Montréal

OCTOBRE 2019

Conférence annuelle : « L'impact de l'intelligence artificielle et des médias sociaux sur les institutions juridiques »

Programme reconnu pour les avocates et les avocats / Participation approuvée selon l'article 41(1) de la Loi sur les juges 18 octobre • Québec

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés

Participation approuvée selon l'article 41(1) de la Loi sur les juges — Offert conjointement avec l'INM 26 octobre - 1^{er} novembre • Victoria

NOVEMBRE 2019

Dialogues sur la fonction de juge : les joies et les peines d'une longue carrière

Participation approuvée selon l'article 41(1) de la Loi sur les juges — Offert conjointement avec l'INM 13-15 novembre • Toronto

OCTOBRE 2020

Conférence annuelle : « Les peuples autochtones et le droit »

Programme reconnu pour les avocates et les avocats / Participation approuvée selon l'article 41(1) de la Loi sur les juges 21-23 octobre • Vancouver

Contactez-nous!

Veuillez nous contacter pour en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou pour contribuer à notre mission.

Institut canadien d'administration de la justice

5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450 Montréal, Québec, Canada H3S 1Z6

Tél.: 514 731-2855 • Téléc.: 514 731-3247

Courriel: icaj@ciaj-icaj.ca



www.ciaj-icaj.ca



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TABLE RONDE NATIONALE SUR LE DROIT ADMINISTRATIF Le samedi 25 mai 2019, Hôtel Omni Mont-Royal, Montréal

Veuillez remplir le formulaire d'inscription sécurisé en ligne : https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-a-venir/table-<u>ronde-nationale-droit-admin-2019/</u> ou remplir ce formulaire et le retourner avec votre paiement.

Frais d'inscription (petit-déjeuner, pauses, lunch et documentation inclus)		
☐ Membre ICAJ (395\$) ☐ Non membre (545\$) Jeune avocat(e)*: ☐ Membre (275\$) ☐ Non membre (380\$) ☐ Étudiant(e)*(\$75)		
☐ Je désire recevoir l'infolettre de l'ICAJ		
Devenez membre!		
C'est grâce à la participation de ses membres que l'ICAJ peut continuer à faire évoluer l'administration de la justice et contribuer à préserver un système judiciaire fort et indépendant. Les membres actifs dans leur profession ont droit à un tarif préférentiel pour tous nos programmes de formation, entre autres avantages.		
\square Régulier (150\$) \square Jeune avocat(e)—*5 ans et moins (100\$) \square Retraité(e) (\$75) \square Étudiant(e)—*à temps plein(\$10)		
Contribuez à l'amélioration du système de justice—Faites un don		
☐ Je souhaite faire un don de\$ Vous rece	evrez un reçu d'impôt pour don (n° d'enr	egistrement 10686 1529 RR 000)
Renseignements personnels		
Nom	Prénom	
Titre Nom de l'organisation		
Adresse		
Code postal Tél. (bureau)		
Courriel Co	urriel de l'adjoint(e)	
Langue de prédilection □ Français □ Anglais / Parfaitement bilingue □ Oui □ Non		
Je serai présent(e) au cocktail (de 17 h à 18 h) □ Oui □ Non / Invité(e) □ Oui □ Non		
Restrictions alimentaires Non Oui Lesquelles		
Paiement □Chèque □ Visa □ Mastercard □ A	Amex	
N° de la carte Date	e d'expiration	Code de sécurité
Nom sur la carte	Signature	
Hébergement : Les participants sont priés d'effectuer leurs propres réservations. Veuillez communiquer avec le centre de réservations de l'hôtel Omni Mont-Royal au 1 514 284-1110 ou réserver en ligne : https://www.omnihotels.com/fr-ca/hotels/montreal-mont-royal/meetings/ciaj-round-table . Tarif spécial : 224 \$ + taxes (chambres Deluxe King – simple / double). Réservez avant le 24 avril 2019 pour bénéficier du tarif préférentiel. La disponibilité des chambres n'est pas garantie après cette date.		
Politique d'annulation (une autre personne peut être désignée en tout temps sans coût supplémentaire) 30 jours ou plus avant l'événement : frais administratifs de 40 \$ / 7 jours ou plus avant l'événement : 50 % des frais d'inscription / Moins de 7 jours avant l'événement : aucun remboursement.		

Institut canadien d'administration de la justice 5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450 Montréal, Québec, Canada H3S 1Z6

Tél.: 514 731-2855 • Téléc.: 514 731-3247 • icaj@ciaj-icaj.ca • www.ciaj-icaj.ca

in f 💆